COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2008					
Nombre de Conseillers en exercice : 19	L'an deux mil huit, le seize juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE,				
Présents: 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous				
Votants: 18 Procurations: 4	la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.				
	Présents:				
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire				
8 juillet 2008	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Philippe GAILLARD,				
	Adjoints				
	M. MMES Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Régine				
	CORMIER, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Annie				
	BARDOUL, , Alice BICZYSKO, Philippe BRIAND, Michèle				
	FRANCHETEAU, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux				
	Absents excusés et pouvoirs donnés :				
	M. Alain GUILBAUD, Adjoint				
	M. Jean-Marie GATARD, Adjoint, pouvoir donné à M. Georges LECLEVE				
	M. Jean-Pierre GRANDJOUAN, Conseiller municipal, pouvoir				
	donné à M. Bernard CHAZELAS				
	M. Nicolas BOUCHER, Conseiller municipal, pouvoir à M. Jean-				
	Paul LERAY				
	M. Paul PIPAUD, Conseiller municipal, pouvoir à M. Philippe				
	GAILLARD				
	A été élu secrétaire de séance : M. Michel GRAVOUIL				

Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2008 :

Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter le point suivant :

- Marché Halte Garderie : Avenant.

Le Conseil municipal donne son accord.

≥ 2008/92 – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Estuaire de la Loire : Avis sur le projet

Monsieur le Maire, rapporteur, signale aux membres du Conseil municipal que le projet de SAGE de l'Estuaire de la Loire est consultable en mairie et rappelle que la commune est soumise à deux bassins versants (SAGE de la Baie de Bourgneuf et SAGE de l'Estuaire de la Loire).

Il reste aujourd'hui à approuver le SAGE de l'Estuaire de la Loire.

Après avoir expliqué son fonctionnement et son enjeu territorial, Monsieur le Maire souligne que ce SAGE obligera les communes à effectuer un inventaire de leurs zones humides.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable au projet de SAGE de l'Estuaire de la Loire avec la réserve suivante :

- suppression des deux lieux recensés sur la commune de CHEMERE et intitulés : prairie humide typologie SDAGE 10 et zone humide typologie SDAGE 10 « Caractères : SANS INFORMATION » (Cf. annexe 2 « Liste des zones humides connues » du document 3 « Règlement »), étant donné que la commune procèdera ultérieurement à un recensement des zones humides qui permettra ainsi de les identifier.

≥ 2008/93 – Budget Commune 2008 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°2 du budget 2008 de la commune.

Cette DM n°2 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section d'investissement :

119 294.00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
D 2111-132	10 530,00 €	
D 2183-118	25 500,00 €	
D 2184-118	12 700,00 €	
D 2313-153	-88 000,00 €	
D 2313-160	36 000,00 €	
D 2313-161	52 000,00 €	
D 2318-121	70 564,00 €	
R 1323-118		5 000,00 €
R 1323-153		- 7209,00 €
R 1323-161		7 209,00 €
R 1323-162		60 000,00 €
R 1325-121		35 373,00 €
R 1328-118		12 820,00 €
R 1641	6 101,00 €	
Total section d'investissement	119 294,00 €	119 294,00 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°2 du budget 2008 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

▶ 2008/94 – Travaux divers

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un certain nombre de projets de travaux avaient été inscrits au budget primitif, entre autres les bureaux des permanences et les travaux de rénovation du théâtre.

Concernant les bureaux des permanences, ce projet était estimé aux environs de 30 000,00 €, mais il s'avère qu'après l'ouverture des offres, le coût serait porté aux environs de 36 000,00 €.

Pour les travaux de rénovation du théâtre pour lesquels une subvention du Conseil général d'un montant de 60 000,00 € a été accordé, il s'avère qu'une maîrise d'œuvre soit nécessaire en raison de la technicité et la complexité des travaux d'isolation des murs.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation ou non de ces projets.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser les bureaux des permanences,
- de recourir à une maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du théâtre,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ces dossiers à bien.

≥ 2008/95 – Travaux « Programme Voirie 2008 » : Autorisation de signature du marché

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis du marché « Travaux Programme Voirie 2008 » qui a eu lieu le 1^{er} juillet dernier.

Les travaux consistent à réaliser :

- des enduits d'usure et de reprofilage sur les routes de la Vinçonnière, de la Héronnière et des Grands Houx ;
- des purges au niveau de la patte d'oie de la Brandelle et des travaux de réfection du chemin de la Colinerie.

N°	Entreprise	Entreprise Travaux « Enduits		Montant total marché
		d'usure » € H.T.	H.T.	€ H.T.
1	BREHARD (44320 SAINT PERE EN RETZ)	25 600,00	7 435,00	33 035,00
2	VIAUD MOTER (Eurovia) (44351 GUERANDE)	28 450,00	7 594,50	36 044,50
3	BRETHOME et CIE (44344 BOUGUENAIS)	26 340,00	5 585,00	31 925,00
4	COLAS CENTRE OUEST (44402 REZE)	31 200,00	12 550,00	43 750,00

Au vu de ces offres, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BRETHOME & CIE pour un montant de 31 925,00 € H.T.

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission d'appel d'offres et délibéré, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché « Travaux Programme Voirie 2008 » avec l'entreprise BRETHOME & CIE pour le montant sus-mentionné.

▶ 2008/96 – Travaux « Bureaux des permanences » : Autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis du marché « Bureaux des permanences » qui a eu lieu les 1^{er} juillet et 16 juillet 2008.

Les travaux consistent à réaliser des bureaux de permanences au 10 rue de Pornic, à côté de la salle « Michel LAMBERT ».

Sur les 10 lots qui composent ce marché, 7 lots sont réservés aux services techniques municipaux.

Une consultation a donc eu lieu pour les 3 lots suivants :

- Lot 4 « Menuiseries extérieures »
- Lot 7 « Electricité »
- Lot 8 « Plomberie ».

La Commission d'appel d'offres a ainsi attribué les lots susmentionnés aux entreprises suivantes:

Lo	Entreprise	Montant € H.T.
4	MIROITERIES DE L'OUEST (44119 TREILLIERES)	15 506,00
7	ROGER LOUERAT (44320 ARTHON) (avec option incendie à 499,20 € H.T.)	6 941,70
8	PASCAL LERAY (44680 CHEMERE)	3 335,75

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission d'appel d'offres et délibéré, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés susmentionnés.

≥ 2008/97 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La réforme des dispositions affectant les fonctionnaires de la catégorie C prévoit un dispositif de reclassement progressif des fonctionnaires titulaires relevant d'un grade de l'échelle 3 accessible par concours, de 2007 à fin 2009, après avis de la Commission administrative paritaire (C.A.P.) de la catégorie C.

Cette réforme concerne le grade des cadres d'emplois des ASEM 2^{ème} classe.

Ce classement doit respecter toutefois les point suivants :

- *obligation relative* à la date limite du dispositif : le 31 décembre 2009,
- consultation impérative de la C.A.P.,
- obligation de 3 tranches.

Trois de nos agents communaux étaient concernés par cette disposition. L'un d'entre eux a déjà fait l'objet d'un reclassement le 1^{er} novembre 2007.

Afin de respecter cette obligation de reclassement, j'avais opté pour le reclassement en 3 tranches avec la proposition de nommer un agent par année avec un effet de reclassement au 1^{er} novembre.

Pour cette année, j'ai donc effectué ma proposition de reclasser une de nos ASEM 2^{ème} classe à temps non complet (24H29 hebdomadaires) au grade d'ASEM 1^{ère} classe, à la C.A.P. qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du14 février 2008.

Ce poste n'existant pas au sein de la commune, il vous est donc proposé de vous prononcer sur la suppression d'un poste d'ASEM $2^{\grave{e}me}$ classe à temps non complet (24H29 hebdomadaires) assortie de la création d'un poste d'ASEM $1^{\grave{e}re}$ classe à temps non complet (24H29 hebdomadaires) à compter du 1^{er} novembre 2008. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de supprimer un poste d'ASEM 2^{ème} classe à temps non complet (24H29 hebdomadaires) et de créer un poste d'ASEM 1^{ère} classe à temps non complet (24H29 hebdomadaires) à compter du 1^{er} novembre 2008.

≥ 2008/98 – AFUL du Moulin : Dénomination des voies

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'ils sont sollicités pour dénommer les voies du futur lotissement du Moulin.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité

des membres présents d'attribuer les noms suivants :

- rue des Alphonse Daudet pour la rue en sens unique,
- rue des Moissonneurs pour la rue principale,
- rue du Ponant pour la rue débouchant sur la rue du Brandais.

▶ 2008/99 – Ecole publique « Armelle CHEVALIER » : Activité piscine

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose:

« Pour la prochaine année scolaire, l'école publique « Armelle CHEVALIER » souhaite renouveler les séances de piscine à PORNIC.

Deux créneaux ont été réservés : le mardi après-midi de 14H40 à 15H20 entre le 24 février et le 12 mai 2009 pour les GS, CP et CE1 (environ 63 enfants). Un autre créneau pourrait être utilisé du 18 mai à fin juin pour les autres CE1 (10 enfants). Le coût, par créneau horaire est d'environ 1500,00 €.

L'équipe enseignante sollicite que la mairie prenne en charge les frais de transport (à savoir 17% du coût du transport, les 83% étant pris en charge par le Conseil général), et le coût des deux créneaux horaires de piscine. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de prendre en charge les frais de transport et le coût des deux créneaux horaires.

≥ 2008/100 - Marché halte garderie : Avenant

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose:

« Suite à notre demande de supprimer l'aménagement de placard du hall en base et les grilles grattepieds, le montants du lot 5 « Menuiseries intérieures » est modifié comme suit :

Lot n°5: Menuiseries intérieures

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	14 786,07 €	2 898,07 €	17 684,14 €
Avenant n°1	168,20 €	32,97€	201,17€
Avenant n°2	-669,20 €	-131,16€	-800,36 €
Nouveau montant du marché	14 285, 07 €	2 799,88 €	17 084,95 €

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, acceptent à l'unanimité, l'avenant tel qu'il est présenté, et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

≥ 2008/101 – Permanence du Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) « Pass'Ages »

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Président du CLIC « Pass'Ages », souhaitant proposer une permanence au sein de la commune le 1^{er} jeudi du mois de 9H à 12H à compter du mois de septembre 2008.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents que le CLIC « Pass' Ages » effectue une permanence le 1^{er} jeudi de chaque mois.

≥ 2008/102 – Logement d'urgence

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose :

« Le 28 mai dernier, le Conseil municipal avait décidé de créer un logement d'urgence dans la maison d'habitation qui faisait partie de l'ensemble industriel Terrena.

Le service des domaines a estimé cette maison à 120 000,00 € et il serait possible de faire deux logements dans ces locaux.

Il vous est proposé par conséquent de faire un logement d'urgence et un logement locatif social qui pourraient bénéficier d'une subvention du Conseil général au niveau du foncier. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de s'engager à réaliser dans la maison sus-mentionnée, un logement d'urgence et un logement locatif social dans le cadre d'un PLUS ou PLAI,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

> Divers

Monsieur Philippe GAILLARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme, donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N°	Adresse du bien	Section	N°	Superficie	Exercice droit de
	dossier				totale	préemption
2008	35	24 rue du Brandais	G	2114 - 2116	890 m²	Non
2008	36	5 impasse de la	F	506	1260 m²	Non
		Blanchardais				
2008	37	32 rue de la Treille	G	1635	1801 m2	Non
2008	38	ZA Chemin Saulnier - 3	F	1215p - 51p - 50p	5990 m2	Non
		rue Léonard de Vinci				
		(Lots 2 et 3)				
2008	39	ZA Chemin Saulnier - 6	F	54p - 1253p	1564 m2	Non
		rue Xavier Blanchard				
		(Lot 9)				
2008	40	ZA Chemin Saulnier - 2	F	54p - 1253p	2759 m2	Non
		rue Xavier Blanchard				
		(Lot 11)				
2008	41	44 bis rue du Brandais	G	1543	939 m2	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1029		RONCIN Charly et FRANCHETEAU Leatitia	7 bis Rue de la treille	G 2780-2781	Maison Habitation
A 1030		PORCHET Jean-François et CARIOLET Emilie	Jarrie Rousse	E 330 329p 579p 328p	Réhabilitation batiment + extension
A 1031	01/07/2008	COMMUNE DE CHEMERE	Rue de la Blanche	G 2317	Bâtiment modulaire AFR
A 1032	11/07/2008	GUEHO Yann	20 Rue du Brandais	G 2110p	Garage

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2019	23/06/2008	BRENNER Paul	35 rue du Moulin	G 1382 2157	Portail
A 2020	27/06/2008	COCHAIN Patrick	20 rue des Meuniers	G 2665	Abri de jardin
A 2021	30/06/2008	COYAUD Duc	18 rue du Brandais	G 21111	Modification ouvertures
A 2022	09/07/2008	PENAIN Eliane	26 rue de la treille	G 2094	Préau

Séance levée à 22 heures 35.